



apec

Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte

**Préavis no 15 relatif  
à l'octroi d'un crédit destiné à  
financer l'installation d'une  
ventilation et désodorisation du  
local sécheur**

Gland, le 23 avril 2018.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

## PREAMBULE

Lors de la séance du conseil intercommunal du 7 novembre dernier, nous portions à votre connaissance que la présence d'odeurs d'ammoniac avait été constatée au printemps 2017 avec un pic à fin juin. Cette situation avait suscité des plaintes de la part des riverains.

Le procédé a été arrêté la première semaine de juillet pour effectuer un contrôle général des installations avec une adaptation de l'installation de désodorisation. L'installation a été remise en service en septembre avec un suivi et une optimisation des réglages.

Nous devons néanmoins prendre des mesures complémentaires afin d'optimiser cette installation notamment en ce qui concerne le local abritant le sécheur.



## LE PROJET

### La situation actuelle

Différentes améliorations ont été apportées au système ces dernières années afin de s'assurer que l'intégralité de l'air vicié durant le séchage soit évacuée par le système par oxydation thermique (OTR), permettant de neutraliser les odeurs.

Ces modifications ont permis d'améliorer le renouvellement de l'air du local durant les phases d'exploitation où l'OTR est en fonctionnement. Les essais de fumées et mesures réalisés en sortie des cheminées et dans le local de travail permettent de constater que l'entier des valeurs au droit du rejet de la cheminée sont largement en-dessous des valeurs imposées par les normes et la loi.

En revanche, dans le local l'air dépasse quelques valeurs faisant que le personnel ne doit pas rester exposé de manière continue dans ce lieu, ce qui n'est de toute façon pas prévu dans le système d'exploitation.

La désodorisation de ce local pose quelques problèmes en fin de campagne du séchage, le système d'oxydation thermique est mis hors service après quelques jours. Les interventions pour la maintenance se faisant ensuite dans un local dont la ventilation ne peut, durant ce laps

de temps, se faire que naturellement par l'ouverture des portes. Le nettoyage et l'élimination des derniers résidus de l'installation se font par le personnel dans un local mal odorant dont la ventilation est difficile sans ouvrir les portes, ce qui peut entraîner des gênes pour le voisinage.

### **Les objectifs**

Nous avons mandaté un bureau spécialisé en chauffage, ventilation et climatisation afin d'étudier l'apport d'une installation complémentaire permettant de désodoriser ce local et d'améliorer sa ventilation hors des phases d'exploitation.

Ce projet doit répondre aux objectifs suivants :

1. Améliorer la qualité de l'air et la ventilation du local hors des périodes de séchage.
2. Réduire les émanations auprès du voisinage hors des périodes d'exploitation de l'OTR.

Par la modification du système de ventilation du local du sécheur, avec l'ajout d'une ventilation mécanique et un système de désodorisation ionique, nous obtiendrons un bon renouvellement de l'air dans cette installation sensible en maintenant en permanence ce local en dépression.

Cette nouvelle installation permettra de réduire les nuisances vis-à-vis des riverains et surtout d'améliorer la qualité de l'air dans le local au sein duquel œuvre le personnel.

### **Les caractéristiques techniques**

La proposition émanant du bureau Pierre Chuard Ingénieurs-Conseils SA consiste à :

1. Modifier le système d'alimentation en air du sécheur. Les événements pour l'aspiration d'air ne seront plus situés en façade de la zone de séchage mais dans le local, l'air transitant à travers le bâtiment par de nouvelles bouches d'aération situées sur le sécheur afin d'assurer, durant les étapes de séchage, le renouvellement de l'air tout en évitant les refoulements d'air vicié sur l'extérieur par les bouches d'aération.
2. Installer une ventilation mécanique de la halle, fonctionnant en tout temps, permettant de ventiler le local pendant toute l'année et hors période de séchage des boues. Cette installation sera munie d'un filtre à ionisation sur l'air vicié mais également sur l'air pulsé pour minimiser les transmissions des résidus d'odeurs à l'extérieur et pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de la halle.

### **Le coût**

Etabli par notre mandataire sur la base de prix de budget, le coût peut se résumer comme suit :

1.	Installation d'une ventilation mécanique et désodorisation de la halle de séchage (monoblocs de traitement de l'air, amortisseur de bruit, récupération d'énergie, réseau de gaines, grilles par parapluie, chapeau biconique, grilles de pulsion et de reprise, système d'équilibrage des réseaux, régulation et tableau électrique, système de filtration).	145'000.00
2.	Honoraires, étude, direction des travaux	35'000.00
3.	Electricien	10'000.00

4.	Divers et imprévus	15'000.00
	Total HT	205'000.00
	TVA 7,7%	15'785.00
	<b>Total CHF</b>	<b>220'785.00</b>

Ces travaux feront l'objet d'appel d'offres auprès de fournisseurs.

## FINANCEMENT

Le financement de ces travaux sera assuré par les disponibilités de l'association.

## AMORTISSEMENT

Cette dépense sera amortie immédiatement.

## CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu - le préavis no 15 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur ;
- ouï - le rapport de la commission technique ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'accorder le crédit de CHF 220'785.- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani

